



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 10 janvier 2023

ENERGIE

TPE : droit à un prix de l'électricité limité à 280 € / MWh

Conformément aux annonces du ministre de l'Economie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire, **les très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 millions d'euros peuvent bénéficier d'un tarif garanti de l'électricité, fixé à 280 euros par mégawattheure en moyenne sur l'année 2023.**

Ce tarif garanti, **applicable dès la facture de janvier 2023**, est accessible aux TPE qui ont renouvelé leur contrat de fourniture d'électricité à partir du second semestre 2022 et qui ne bénéficient pas du tarif de vente réglementé.

Pour bénéficier de ce tarif les TPE héraultaises doivent **remplir un formulaire** (*téléchargeable sur <https://bit.ly/3Cyb3JS>*) en indiquant qu'une renégociation du contrat d'électricité est sollicitée. Ce formulaire devra ensuite être renvoyé au fournisseur d'électricité.

Pour toute demande d'informations sur les dispositifs d'aides, vous pouvez contacter la DDFIP de l'Hérault, Division action économique :

Laurence Garcia, conseillère départementale à la sortie de crise :

06.10.03.97.65
codefi.ccsf34@dgfip.finances.gouv.fr

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2